Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_23-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 3

Absents : 3

Votants : 40

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absentes excusées n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Morgane CREISMÉAS, Yildiz ASLAN

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_23-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : Mme AKTAS**

Conseil municipal

Délibération

23 - Écoles publiques - Projets exceptionnels et classes découverte - Année scolaire 2025-2026

Exposé des motifs

Dans son projet éducatif de territoire (PEDT), la Ville de Saint-Brieuc a défini quatre axes principaux, le troisième étant de « permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire ». C'est pourquoi le Conseil municipal finance chaque année des projets exceptionnels et des classes découverte pour les écoles publiques briochines. Par ailleurs, les écoles qui le souhaitent peuvent bénéficier de la subvention régionale « PASS Classe de mer ».

Grâce à la mobilisation de la Ville, des enseignants et directions d'école, ainsi que des parents d'élèves via les associations de parents d'élèves (APE), des écoles parviennent à financer des séjours de plusieurs jours en dehors du cadre scolaire habituel et des projets qui sortent de l'ordinaire. C'est une opportunité forte d'éducation à la citoyenneté, au vivre-ensemble et aux patrimoines culturel, naturel et social du département.

Ainsi, il est proposé d'accorder un soutien de 5 923 € pour les projets exceptionnels des écoles et de 5 856,50 € pour les classes découverte.

Il est aussi proposé que la Ville perçoive et reverse à l'école Berthelot la subvention régionale « Pass Classe de mer » d'un montant de 5 100 €.

I – Les treize projets exceptionnels des écoles publiques pour l'année scolaire 2025-2026

Dans le cadre du soutien aux initiatives qui contribuent à l'attractivité des écoles publiques de la Ville, en cohérence avec le PEDT et l'engagement de la Ville dans l'éducation artistique et culturelle auprès des enfants, il est proposé, d'attribuer les subventions aux treize projets exceptionnels suivants pour l'année scolaire 2025-2026 :

1. Soutien sollicité par l'école primaire Beauvallon - APE
   - une classe de MS-GS et une classe de CP, soit 36 élèves ;
   - thème : « À la découverte de la faune océanique dans le cadre d'une année maritime passerelle » ;
   - subvention proposée : 500 €.
2. Soutien sollicité par l'école primaire Berthelot – USEP
   - quatre classes de cycle 2, soit 80 élèves ;
   - thème : « Fresque sur le thème du bien-être à l'école » ;
   - subvention proposée : 500 €.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_23-DE

3. Soutien sollicité par l'école primaire Berthelot – USEP
   - deux classes de cycle 2, soit 40 élèves ;
   - thème : « Création littéraire et artistique de Berthelot au salon du livre jeunesse de Ploufragan » ;
   - subvention proposée : 680 €.
4. Soutien sollicité par l'école primaire Croix-Rouge - USEP
   - les deux classes de CE1, soit 24 élèves ;
   - thème : « Initiation à l'activité théâtrale » ;
   - subvention proposée : 500 €.
5. Soutien sollicité par l'école maternelle Curie - APE
   - les deux classes de PS, soit 23 élèves ;
   - thème : « Modelage et travail de la terre en français comme en breton » ;
   - subvention proposée : 350 €.
6. Soutien sollicité par l'école maternelle Établette - OCCE
   - les classes de TPS-PS, MS, MS-GS et GS-MS, soit 65 élèves ;
   - thème : « Découverte et lecture d'ouvrage menant à la venue de l'auteur pour échanger et pratiquer » ;
   - subvention proposée : 520 €.
7. Soutien sollicité par l'école du Grand Clos – USEP
   - les 2 classes bilingues CP-CE1 et CM1-CM2, soit 22 élèves ;
   - thème : « Créer des contes en breton dans le bocage forestier breton » ;
   - subvention proposée : 252 €.
8. Soutien sollicité par l'enseignante RASED du secteur ouest – USEP Grand Clos
   - une classe de CE1, soit 25 élèves ;
   - thème : « Comment bien grandir avec les écrans ? »
   - subvention proposée : 450 €.
9. Soutien sollicité par l'école maternelle Guébriant - USEP
   - les classes de PS-MS, MS-GS et GS-MS, soit 64 élèves ;
   - thème : « Découverte de livres jeunesse avec la rencontre d'une illustratrice pour réaliser une œuvre plastique » ;
   - subvention proposée : 510 €.
10. Soutien sollicité par l'école primaire Les Merles - USEP
    - les classes PS-MS et GS-CP, soit 40 élèves ;
    - thème : « Accueillir un illustrateur de Ploufragan à l'école des Merles » ;
    - subvention proposée : 340 €.
11. Soutien sollicité par l'école primaire des Merles - USEP
    - les classes de CP-CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2, soit 76 élèves ;
    - thème : « Apprendre l'anglais en jouant au rugby *and vice versa* » ;
    - subvention proposée : 360 €.
12. Soutien sollicité par l'école primaire Ville Hellio - USEP
    - les classes CE2-CM1 et CM1-CM2, soit 53 élèves ;
    - thème : « Du sport à Guerlédan » ;
    - subvention proposée : 461 €.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_23-DE

13. Soutien sollicité par l'école primaire Yves Dollo - OCCE
    - les classes de la TPS au CE2 soit 100 élèves ;
    - thème : « Une autrice-illustratrice jeunesse à l'école dans le cadre du salon du livre jeunesse de Ploufragan » ;
    - subvention proposée : 500 €.

II – Les quatre classes découverte des écoles publiques pour l'année scolaire 2025-2026

La Ville apporte son concours financier aux différentes initiatives des écoles publiques concernant des activités pédagogiques complémentaires. A ce titre, à chaque année scolaire, les classes découverte avec hébergement sont prioritairement aidées pour les écoles élémentaires. Elles se déroulent de préférence dans des sites départementaux agréés par l'Inspection académique et leur durée est de trois à cinq jours consécutifs.

Pour renforcer l'ouverture au monde des écoliers et leur appétence pour le vivre-ensemble, il est proposé la participation financière aux classes découverte globale (activité, hébergement et déplacement) avec pour taux maximal de participation :

- 8,50 € pour un élève par jour ;
- 11,00 € pour un élève par jour pour les écoles classées réseau d'éducation prioritaire / quartier politique de la Ville (REP / QPV).

Ainsi, sur cette base, il est proposé de contribuer aux quatre classes découverte organisées par les écoles suivantes :

1. Soutien sollicité par l'école primaire Berthelot :
    - les classes de CP, CE1, CE1-CE2, CE2 et ULIS, soit 91 élèves ;
    - thème : « Découverte des patrimoines maritime, insulaire et côtier en Bretagne sud » ;
    - du lundi 4 mai au jeudi 7 mai 2026 à Larmor-Plage ;
    - montant proposé : 3 094 €.
2. Soutien sollicité par l'école élémentaire Grand Clos
    - la classe bilingue CP-CE1-CM1-CM2, soit 22 élèves ;
    - thème : « Créer des contes en breton dans le bocage forestier breton » ;
    - du mardi 9 juin au vendredi 12 juin 2026 à La-Chapelle-Neuve ;
    - montant proposé : 748 €.
3. Soutien sollicité par l'école primaire Ville Hellio
    - les classes CE2-CM1 et CM1-CM2, soit 53 élèves ;
    - thème : « Du sport à Guerlédan » ;
    - du mercredi 5 novembre au vendredi 7 novembre 2025 à Guerlédan ;
    - subvention proposée : 1 300,50 €.
4. Soutien sollicité par l'école primaire Yves Dollo
    - la classe de CM, soit 28 élèves ;
    - thème : « Séjour sportif à Guerlédan ;
    - du 9 septembre au 11 septembre 2026 à Guerlédan ;
    - montant proposé : 714 €.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_23-DE

III – Subventions « PASS Classes de mer » de la Région Bretagne

Face aux augmentations des coûts des séjours, des contraintes financières des familles et des pouvoirs publics, avant la décision politique, soumise au vote cette délibération, d'augmenter les ressources visant à financer des classes découverte, une direction d'école a sollicité la Ville pour le portage d'une subvention de la Région Bretagne intitulée « Pass Classes de mer ». L'année passée, deux directions d'école (Baratoux et Poutrin) avaient ouvert la voie.

Ce dispositif comporte aussi un volet inclusif fort en soutenant plus fortement les enfants résidant dans des quartiers QPV, les enfants allophones scolarisés en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UP2A), les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), ainsi que les enfants bénéficiant d'un dispositif unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Cette sollicitation de la Ville est nécessaire car cette aide ne peut être versée sur des comptes associatifs comme ceux des APE, bien souvent utilisés pour les versements municipaux des financements des classes découverte.

Pour l'année 2026, la Ville a donc sollicité le soutien financier de la Région Bretagne et a obtenu un avis favorable pour le projet suivant :

- l'école Berthelot pour organiser une classe de mer à Larmor Plage à la découverte des patrimoines maritime, insulaire et littoral du lundi 4 mai 2026 au jeudi 7 mai 2026 avec une subvention d'un montant de 5 100 € ;

Ces subventions seront reversées en intégralité à l'APE de l'école Berthelot pour financer ce projet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 16 du Conseil municipal du 14 décembre 2011 fixant les montants des participations financières aux écoles, dans le cadre des classes découverte ;

Vu la délibération n° 11 du Conseil municipal du 31 mars 2025 approuvant le modèle de convention définissant les conditions de reversement des subventions de la Région dans le cadre du dispositif « PASS Classe de mer » ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution des subventions suivantes au titre du financement de projets exceptionnels :

- école primaire Beauvallon – APE 500 € ;
- école primaire Berthelot – USEP 500 € ;
- école primaire Berthelot – USEP 680 € ;
- école primaire Croix-Rouge – USEP 500 € ;
- école maternelle Curie – APE 350 € ;
- école maternelle Etablette – OCCE 520 € ;
- école du Grand Clos – USEP 252 € ;
- RASED Secteur ouest – USEP Grand Clos 450 € ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_23-DE

- école maternelle Guébriant – USEP 510 € ;
- école primaire Les Merles – USEP 340 € ;
- école primaire Les Merles – USEP 360 € ;
- école primaire Ville Hellio – USEP 461 € ;
- école primaire Yves Dollo - OCCE 500 €.

DIT que ces subventions seront versées en fonction des justificatifs fournis par les écoles.

DECIDE l'attribution des subventions suivantes au titre des classes découverte :

- école élémentaire Berthelot – APE 3 094,00 € ;
- école élémentaire Grand Clos - USEP 748,00 € ;
- école élémentaire Ville Hellio - USEP 1 300,50 € ;
- école primaire Yves Dollo - OCCE 714,00 €.

DIT que la participation financière à ces classes découverte sera versée aux associations gestionnaires des activités scolaires sur présentation d'un état visé par la direction de l'école comportant les dates de la classe découverte, le nombre de jours sur site et le nombre d'élèves et de classes ayant effectivement participé au séjour.

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir la subvention obtenue auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « PASS Classes de mer » et à la reverser à l'APE de l'école primaire Berthelot : **5 100 €**.

INVITE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions de reversement des subventions de la Région à l'APE de l'école élémentaire Berthelot, selon le modèle approuvé par délibération n° 11 du Conseil municipal du 31 mars 2025.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 37	Pouvoirs : 3	Total : 40	Exprimés : 40
Voix Pour : 40	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)